DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
MAIRIE D'ENCHASTRAYES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2025 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du deux avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le neuf avril deux-mille-vingt-cinq, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à M. Louis PARENTE, M. Jean Pierre FABRE ayant donné pouvoir à M. Albert OLIVERO. M. MARTIN ayant donné pouvoir à Jacques WALTHER

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance.

Vote des subventions 2025

M. le Maire présente la délibération. Il présente aux élus les montants des subventions proposés par la commission des finances.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Nom de l'association	montant voté
ABYSSE UBAYE	300,00 €
ADMR VALLEE DE L'UBAYE	1 300,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS BARCELO	250,00 €
AMIS DU SAUZE ESTIVE DES FADAS	800,00 €
AMX	300,00 €
ANCIENS RESISTANTS DE LA VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
ARC EN UBAYE	75,00 €
ASSOCIATION CHASSE ENCHASTRAYES/FAUCON	200,00 €
ATELIER PARTAGE EN UBAYE	200,00 €
AUDACCE	500,00 €
BOUCHONS D AMOUR	100,00 €
CLUB ESCALADE VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
COMMERCANTS DU SAUZE	1 200,00 €
DON DE SANG BENEVOLE DE LA VALLEE DE L UBAYE	50,00 €
ECURIE UBAYE	3 000,00 €
ESCOLA DE LA VALEIA	200,00 €
FESTIVAL DU FILM DE MONTAGNE DE BARCELONNETTE	200,00 €
GARDERIE LES MARMOT'S (Barcelonnette)	3 892,00 €
GSSB - Groupe Skieurs Sauze-Barcelonnette	15 000,00 €

JUDO CLUB DE LA VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
LES FONDUS DE L'UBAYE	100,00 €
LES MARMOTTES (GARDERIE JAUSIERS)	2 600,00 €
PISCINE UBAYENNE	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
SOLIDARITAT UBAYE	200,00 €
STUDIO EVENT	2 500,00 €
UBAYE RALLYE PASSION	1 000,00 €
TOTAL	**34 767,00 €**

État récapitulatif annuel des indemnités des élus (article L2123-24-1-1 CGCT)

M. le Maire explique que la loi Engagement et Proximité a introduit l'obligation de communiquer chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état des indemnités.

M. Olivero communique cet état au conseil municipal :

	TOTAL BRUT ANNEE 2024
Albert OLIVERO	17 732,28 €
Jacques MARTIN	5 782,32 €
Isabelle PIGEARD	5 782,32 €
Jacques WALTHER	5 782,32 €

Le conseil municipal prend acte de cette communication

Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire précise que la commune n'augmente pas les taux d'imposition en 2025

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vote des budgets 2025 de la commune

M. le Maire présente le budget de la commune :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre ; équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : **2 342 714.00€**

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : **1 013 613.00€**

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2025 de la caisse des écoles

M. le Maire présente le budget de la caisse des écoles :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **96 255,00 €**

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **4 700,00€**

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2025 du cinéma

M. le Maire présente le budget du cinéma :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **68 830.00€**

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **115 823.82€**

Mme PIGEARD précise que les investissements du cinéma consistent en la reprise des éclairages dans la salle, la rénovation de l'entrée (suppression moquette murale) , ainsi que l'agrandissement de la scène pour permettre d'accueillir des spectacles vivants.

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2024 du SEA

M. le Maire présente le budget du SEA :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **264 449.00€**

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à

290 188.00€

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Participation aux budgets annexes :

Le conseil municipal décide de fixer les participations aux budgets annexes 2025 comme suit :

Article 657361 - Caisse des Ecoles ..... **91 487.43€**

Article 657364 - Cinéma..... **32 025.98€**

Article 657364 – Service de l'Eau ..... **24 854.00€**

M. le Maire fait procéder au vote

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

Participation aux frais de scolarité école du Sauze – année scolaire 2024/2025

M. le Maire présente la délibération.

La commune d'Enchastrayes est amenée à demander une participation aux communes extérieures sur lesquelles résident des enfants scolarisés dans l'école du Sauze.

Selon les cas, la participation de la commune de résidence peut être volontaire ou obligatoire :

• Participation volontaire de la commune extérieure : le maire de la commune de résidence, consulté par le maire d'Enchastrayes, donne son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de sa commune.

• Participation obligatoire de la commune extérieure : pour les dérogations prévues par le code de l'Éducation (articles L.212-8 modifié et R.212-21 notamment) pour les lesquelles le maire de la commune d'accueil est fondé à inscrire l'enfant et informe le maire de la commune de résidence du motif ayant justifié cette inscription.
Trois cas dérogatoires entraînent obligatoirement la participation financière de la commune de résidence :

- Les obligations professionnelles des parents et l'absence de moyens de garde et de cantine ou de l'une de ces deux prestations dans la commune de résidence ;
- Des raisons médicales ;
- L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement du premier degré de la même commune.

Par ailleurs, ces mêmes articles prévoient également que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation maternelle, soit de la scolarité élémentaire de cet enfant. Cela permet de garantir la poursuite de scolarité de l'enfant au sein d'un même établissement jusqu'à la fin de son cycle.

Ainsi, en cas d'accord préalable ou dans les cas obligatoires, la commune de résidence doit verser une participation financière à la commune d'accueil supportant les charges de fonctionnement ainsi générées, et dont le montant est déterminé par le forfait communal établi à de **5 563.36€** pour l'année scolaire 2024/2025 pour l'école du Sauze.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Convention avec le SDE 04 pour l'enfouissement des réseaux aux Galamonds

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Poste Galamonds » prévus par le SDE04.

La participation prévisionnelle de la commune sera de 5 561.46€ TTC pour ce dossier.

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Mandatement CDG 04 convention de participation et contrat collectif risque santé

M. le Maire explique que la participation de la collectivité au risque santé des agents deviendra obligatoire au 1er janvier 2026. Un appel d'offre départemental est lancé par le CDG04.
La commune autorise le CDG04 à mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé.

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Demande de subvention pour travaux sur le réseau d'eau de la Cabanette

M. le Maire explique que la commune a lancé à l'automne 2024 une mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un avant-projet sommaire concernant la modernisation du réseau d'eau potable sur le secteur de Cabanette après le tunnel de terres plaines,

En effet, cette canalisation est située sur un secteur présentant des mouvements de terrain, et la commune déplore de nombreuses casses sur la partie non rénovée entre la sortie du tunnel et les travaux réalisés précédemment.

Le cabinet Hydrétudes a présenté un APS mi-décembre préconisant un programme de travaux et incluant l'inspection du tunnel de terres pleines.

Le projet de travaux est estimé à 222 222 € HT et il convient de solliciter les subventions auprès du département et de l'agence de l'eau pour financer ces travaux

M. DESDIER demande le linéaire.

M. le Maire présente l'APS : il y a 800 mètres de tranchées à réaliser depuis la sortie du tunnel de terres pleines jusqu'au brise charge à la cote 2020. Ce sont des travaux en altitude ce qui complexifie le chantier et explique le montant élevé de ce chantier.

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Prix de l'eau 2025 et augmentation

M. le Maire explique que pour bénéficier d'un accompagnement financier via l'agence de l'eau ou le département sur les travaux du réseau d'eau, la collectivité doit nécessairement facturer le prix de l'eau à un minimum de 1.15€ HT pour l'agence de l'eau et 1.30€ HT pour le département

Pour bénéficier des subventions la commune doit dès à présent augmenter le prix de l'eau et s'engager à augmenter le tarif d'au moins 10% par an jusqu'à atteindre le seuil requis de 1.30€ HT

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vente de l'appareil radiologie

M. le Maire rappelle aux élus l'engagement du conseil municipal d'acquérir un nouvel appareil radio pour le cabinet médical du Sauze.

Considérant que l'ancien appareil radio n'a plus d'utilité pour la commune, il convient d'autoriser le Maire à le vendre La commune a reçu une offre d'acquisition, formulée par Probo médical au prix de 9 000.00€

M. le Maire propose de vendre ce matériel lorsque le nouvel appareil radio sera commandé.

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Questions diverses

Mariage du 10/01/2026 : une demande de mariage est formulée pour le samedi 10 janvier 2026. Un élu officiera ce jour-là.

Ancien hôtel l'ourson : Mme PIGEARD explique qu'un compromis avait été signé avec une clause suspensive d'obtention d'un accès sur le terrain de la copropriété l'Ourson. Le compromis est aujourd'hui caduc car suite à la dernière AG, la copropriété a refusé la proposition faite par l'acquéreur. M. le Maire propose de réunir les protagonistes pour tenter de trouver un accord entre les parties

Lettre de la copropriété le pyjama : M. le Maire évoque le courrier de la copropriété. Les élus rappellent que notre commune accueille traditionnellement les troupeaux sur ses montagnes. Le conseil municipal va informer l'éleveur et lui demander de déplacer le lieu de chaume. Il conviendra de saisir les médiateurs pastoraux en cas de problème.

CCAS LE DAHU : Mme PIGEARD demande des nouvelles du projet sur le bâtiment de la CCAS. M. le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion technique avec les services de la région.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

MAIRIE de ENCHASTRAYES 04400 (Alpes de Haute-Provence)

Albert OLIVERO